

**161**

**DB24**

Projet de construction de la centrale

Mercier par Hydro-Québec

Grand-Remous

6211-03-008

# Rapport annuel 1999-2000

---



Commission de planification  
de la régularisation  
de la rivière des Outaouais

Ottawa River  
Regulation  
Planning Board

---

Commission de planification de la  
régularisation de la rivière des Outaouais  
Place Vincent Massey  
351 boulevard St-Joseph  
Hull, (Québec)  
J8Y 3Z5  
(819) 997-1735  
[www.ottawariver.ca](http://www.ottawariver.ca)

# Rapport annuel 1999-2000

---



Commission de planification  
de la régularisation  
de la rivière des Outaouais

Ottawa River  
Regulation  
Planning Board

---



---

L'honorable David Anderson  
Ministre de l'Environnement du Canada

L'honorable John Snobolen  
Ministre des Richesses naturelles de l'Ontario

L'honorable Paul Bégin  
Ministre de l'Environnement du Québec

Messieurs,

La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais présente son rapport annuel décrivant ses activités pour l'année financière 1999-2000.

La Commission a orienté ses activités vers une gestion intégrée du bassin de la rivière des Outaouais afin d'assurer une protection contre les inondations le long de la rivière des Outaouais et de ses tributaires, particulièrement dans la région de Montréal, tout en préservant les intérêts des différents utilisateurs de l'eau spécialement en ce qui a trait à la production d'énergie hydroélectrique. La Commission parvient d'une façon efficace à cette gestion intégrée grâce à l'entière collaboration de tous les organismes concernés ainsi qu'à l'application et à la mise au point continue des modèles mathématiques et des techniques d'analyse.

En 1999-2000, la Commission a assuré la gestion intégrée des principaux réservoirs, principalement pendant la crue printanière de 1999, résultant à une réduction des inondations dans la bassin de la rivière des Outaouais, y compris dans la région de Montréal. De plus, la Commission a tenu la deuxième de ses réunions publiques annuelles, convenu de remplacer plusieurs pluviomètres importants et finalisé le texte du protocole concernant les projets proposés dans une province qui peuvent avoir un impact sur les niveaux d'eau dans l'autre province.

Respectueusement soumis,

La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais,

L. Christl

A. Carpentier

C. Tonkin

S. Robert

R. Kallio

F. D'Agnolo

Y. Morin

---

## Table des matières

Page

---

1.	Introduction .....	2
2.	Mandat .....	3
3.	Résumé des activités de la Commission .....	4
4.	Comité de régularisation .....	5
5.	Sous-comités .....	7
6.	Réunion publique .....	7
7.	Secrétariat .....	8
8.	Conditions du bassin .....	9
9.	Réserves d'inondation .....	11
10.	Dépenses .....	12
	Annexes .....	13

## **1. Introduction**

---

Le 2 mars 1983, le Canada et les provinces du Québec et de l'Ontario signèrent la Convention relative à la régularisation du bassin de la rivière des Outaouais, convention qui créait la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, le Comité de régularisation de la rivière des Outaouais ainsi que le Secrétariat pour la régularisation de la rivière des Outaouais.

La Convention est le fruit des recommandations du rapport final du Comité de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, présenté en décembre 1980 aux ministres de l'Environnement du Canada et du Québec ainsi qu'au ministre des Richesses naturelles de l'Ontario. Ce rapport résumait les efforts déployés par le Comité en vue d'établir la gestion intégrée des principaux réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais de manière à réduire les dommages causés par les inondations, tout en tenant compte des autres intérêts.

Le présent rapport résume les activités de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, du Comité de régularisation de la rivière des Outaouais et des sous-comités de la Commission, de même que celles du Secrétariat, pour l'année se terminant le 31 mars 2000.

## 2. Mandat

---

La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais a été formée pour remplir les fonctions suivantes :

- administrer la présente convention;
- appliquer les recommandations et principes directeurs contenus dans le rapport final du Comité de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais déposé en décembre 1980;
- formuler des politiques et des critères de régularisation permettant la gestion intégrée des principaux réservoirs;
- réviser périodiquement les politiques et les critères de régularisation afin d'y incorporer des modifications telles que, mais sans s'y limiter, des changements de priorité entre les usages ou dans les conditions du bassin hydrographique;
- avoir l'autorité d'ajouter ou de retrancher des réservoirs à la liste des principaux réservoirs;
- faire des recommandations aux Ministres concernant des changements importants aux aménagements ou à leurs modalités de fonctionnement qui peuvent être requis de temps à autre, incluant des recommandations sur le partage des coûts et sur les procédures de régularisation en ce qui a trait à la construction, l'exploitation et l'entretien de nouveaux réservoirs principaux ou lorsque la capacité d'emmagasinage ou d'évacuation d'un réservoir principal déjà aménagé est modifiée;
- veiller à ce que la gestion intégrée des principaux réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais assure une protection contre les inondations le long de la rivière des Outaouais, de ses tributaires et particulièrement dans la région de Montréal, et conséquemment augmente le principe de "protection non moindre" des intérêts en aval prévu dans les ordonnances d'approbation de la Commission mixte internationale relatives à la régularisation du lac Ontario;
- établir une liaison au niveau de l'élaboration des politiques et au niveau opérationnel avec le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent;
- nommer l'ingénieur exécutif et un ou plusieurs autres employés du Secrétariat et prendre les dispositions pour fournir les ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement du Secrétariat;
- avoir l'autorité de définir et de modifier, au besoin, le mandat du Secrétariat, incluant l'adoption de procédures appropriées en matières administratives, financières ou de relations publiques;
- déterminer et diriger les activités courantes du Secrétariat;
- avoir l'autorité d'établir, au besoin, un ou plusieurs sous-comités en vue de l'aider dans l'accomplissement de ses tâches;
- préparer les prévisions budgétaires et les programmes de travail requis;
- réunir ses membres au moins trois fois par année;
- présenter un rapport annuel aux Ministres;
- soumettre aux Ministres, en vue d'une décision, toute question qu'elle ne peut résoudre dans l'accomplissement de ses tâches;
- réaliser, à la demande des Ministres, d'autres fonctions connexes.

### 3. Résumé des activités de la Commission

---

La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais s'est réunie à trois reprises en 1999-2000 et a pris les décisions suivantes :

- le représentant du ministère de l'Environnement du Québec a été président pour 1999-2000;
- le rapport annuel du Comité de régularisation pour 1998-1999 a été approuvé;
- la Commission a tenu sa deuxième réunion publique annuelle à Aylmer en août 1999 et convenu de tenir une autre rencontre en Ontario à l'automne de 2000;
- des dépenses totalisant environ 70 000 \$ ont été approuvées pour le remplacement de sept pluviomètres au Québec sur une période de trois ans;
- elle a finalisé et approuvé le texte d'un protocole concernant les projets proposés dans une province qui peuvent avoir un impact sur les niveaux d'eau dans l'autre province;
- les dépenses totales pour 1998-1999 et le budget de 2000-2001 ont été approuvés;
- le représentant du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a été élu président pour 2000-2001.

De plus :

- il y a eu très peu d'inondations dans le bassin de la rivière des Outaouais au cours du printemps de 1999, seules les basses terres dans la région de Montréal ayant enregistré de légers problèmes durant une courte période;
- la gestion prudente des réservoirs, aidée de l'utilisation limitée des réserves d'inondation, a permis de réduire l'ampleur des pointes de débit de crue et d'éliminer presque entièrement les problèmes d'inondation le long de la rivière des Outaouais et dans la région de Montréal;
- à la demande de la Commission, Hydro-Québec a commencé à mettre à l'essai une nouvelle procédure destinée à remplacer le modèle de gestion des risques, laquelle ne sera vraisemblablement pas au point avant 2002;
- des membres de plusieurs organismes et du Secrétariat ont témoigné dans le cadre du recours collectif intenté contre Travaux publics et Services gouvernementaux Canada concernant la gestion du barrage Témiscamingue et des problèmes d'érosion sur la rive québécoise du lac Témiscamingue.

La Commission a également répondu à plusieurs demandes de renseignements provenant d'organisations et de citoyens ainsi que suivi l'avancement de divers projets prévus ou entrepris le long de la rivière des Outaouais.

## 4. Comité de régularisation

---

Le Comité de régularisation de la rivière des Outaouais a été formé pour remplir les fonctions suivantes :

- établir des pratiques et des modalités appropriées de régularisation et d'opération pour assurer que l'exploitation des principaux réservoirs se fasse en conformité avec les politiques et critères de régularisation adoptés par la Commission;
  - réviser et évaluer sur une base régulière les pratiques et modalités de régularisation et d'opération;
  - recommander à la Commission, lorsque nécessaire ou désirable, des modifications à la liste des principaux réservoirs, de nouvelles politiques et de nouveaux critères de régularisation;
  - établir et maintenir une liaison avec le Groupe consultatif d'exploitation du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent;
  - tenir des réunions périodiques; les conférences téléphoniques peuvent être considérées comme des réunions;
  - présenter à la Commission les rapports requis;
  - fournir au Secrétariat les données appropriées;
  - soumettre pour décision à la Commission tout différend ou toute question nécessitant l'interprétation des politiques et critères de régularisation.
- des données hydrométriques et météorologiques ont été recueillies et transmises quotidiennement à un centre de coordination;
  - un modèle mathématique a été utilisé pour prévoir les apports naturels dans chaque sous-bassin du système;
  - un modèle d'optimisation a servi pour suggérer au Comité les décisions pour l'exploitation des principaux réservoirs;
  - des modèles de simulation ont été utilisés pour évaluer les effets des apports prévus et des mesures de régularisation envisagées sur les débits et les niveaux des eaux dans tout le bassin, y compris dans la région de Montréal;
  - le modèle de gestion du risque n'a pas été exécuté durant la crue à cause de problèmes avec les logiciels;
  - des décisions ont été prises concernant l'utilisation des réserves d'inondation dont le but est de protéger, dans la région de Montréal, les riverains de la rivière des Mille Îles contre les inondations;
  - des analyses de sensibilité ont été effectuées en vue de cerner les problèmes qui pourraient se produire en raison de l'incertitude des apports naturels;
  - un message contenant des renseignements sur les débits et les niveaux (et les tendances prévues) de la rivière des Outaouais et de ses principaux tributaires a été enregistré quotidiennement. Pour que le public puisse prendre connaissance de ce message, un service de téléphone sans frais a été disponible, dans les deux langues officielles, pendant toute la durée de la crue du printemps; ce message a également été diffusé sur Internet;

### Activités

La principale activité du Comité a eu trait à la régularisation des principaux réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais au cours de la crue du printemps 1999 (février à juin). Voici une brève description des travaux accomplis pendant cette période :

- 
- le ministère de l'Environnement du Québec avait aussi une page web sur son site ([www.menv.gouv.qc.ca/prevision/tabmont.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/prevision/tabmont.htm)) pour diffuser des renseignements sur les débits et niveaux des eaux dans la région de Montréal de même que les prévisions pour les trois prochains jours;
  - une fois par semaine, et plus fréquemment durant les périodes critiques, des conférences téléphoniques ont permis de discuter des conditions du bassin, des problèmes spéciaux et de la stratégie à suivre pour les jours suivants. Des représentants des organismes gouvernementaux provinciaux chargés de diffuser les avis d'inondation ont participé à ces conférences téléphoniques.

Pendant le reste de l'année, le Comité a continué de prévoir les apports naturels et de simuler les conditions dans tout le bassin chaque semaine afin que les organismes disposent de façon constante de renseignements sur l'état du bassin. En outre, il a poursuivi le processus d'analyse dans le but d'améliorer les méthodes et les modèles employés au cours de la crue du printemps.

Le Comité s'est réuni trois fois durant l'année en plus de tenir treize conférences téléphoniques.

Le Comité de régularisation a présenté à la Commission son rapport annuel qui porte, à cause de la nature de son travail, sur la période s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet 1998 au 30 juin 1999. La Commission a reçu et accepté en novembre 1999 ce rapport décrivant la régularisation des principaux réservoirs pour l'année se terminant le 30 juin 1999.

Le rapport comprenait des détails sur les conditions hydro-météorologiques, l'exploitation des principaux réservoirs (y compris l'utilisation des réserves d'inondation), le système d'information du public, le système de saisie des données et les modèles informatisés utilisés.

Le Comité a recommandé ce qui suit :

- prendre des mesures le plus tôt possible afin de garantir le bon fonctionnement du modèle de gestion du risque puisque, comme le veut la pratique courante, il faut évaluer les risques et les dommages associés aux politiques des débits possibles des réservoirs;
- faire réviser, par les organismes membres, la liste des données hydrométriques que chacun recueille et envoie une fois par jour durant la crue printanière et une fois par semaine durant le reste de l'année afin d'éliminer tout dédoublement des efforts déployés dans le rassemblement et la transmission de données;
- évaluer l'efficacité de tous les modèles qu'il utilise et dresser un plan en vue de répondre aux exigences futures;
- élaborer une stratégie afin d'indiquer les grandes lignes de sa participation aux activités des organisations responsables durant des situations d'urgence comme des ruptures de barrages.

## **5. Sous-comités**

---

La Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais est secondée dans ses activités par des groupes chargés de tâches spéciales et formés de représentants des organismes qui la composent.

Aucun sous-comité n'a travaillé cette année sauf un petit groupe formé pour organiser la seconde rencontre annuelle publique de la Commission.

## **6. Réunion publique**

---

La deuxième réunion publique annuelle de la Commission a eu lieu en août 1999, à Aylmer (Québec).

La réunion a été ouverte par le président. Un représentant du conseil de ville d'Aylmer a ensuite prononcé une allocution qui a été suivie par la présentation, par le Secrétariat, d'un exposé sur la gestion des eaux du bassin de la rivière des Outaouais.

Le reste de la réunion a été consacré aux observations, questions et discussions des membres du public, lesquelles concernaient surtout des problèmes locaux.

La réunion a attiré environ 15 personnes (particuliers, organisations et médias) qui sont venues poser des questions, discuter de problèmes et envisager des solutions possibles.

En raison de la faible participation, il y a eu peu de chances pour échanger de l'information et pour éduquer les personnes présentes sur les nombreux problèmes qui caractérisent la gestion d'un bassin hydrographique complexe.

La troisième réunion publique annuelle aura lieu en Ontario, à l'automne de 2000, dans un endroit qu'il reste à déterminer.

## 7. Secrétariat

---

Le Secrétariat pour la régularisation de la rivière des Outaouais a été constitué pour remplir, entre autres choses, les fonctions suivantes :

- agir comme bras droit de la Commission;
  - faire la collecte et l'analyse de données;
  - prévoir les conditions hydrologiques dans le bassin de la rivière des Outaouais et publier les rapports pertinents;
  - développer et exploiter les modèles mathématiques afin de permettre à la Commission de remplir son mandat;
  - transmettre de l'information au public et aux organismes gouvernementaux;
  - fournir des services informatiques ou d'autres services spéciaux aux ministères et aux organismes à leur demande et si la Commission considère que les ressources requises sont disponibles.
- Activités**
- Durant l'année, les réalisations du Secrétariat ont été les suivantes :
- appui administratif à la Commission et au Comité de régularisation (organisation des réunions, rédaction des procès-verbaux et de la correspondance, etc.);
  - utilisation quotidienne en temps réel des modèles d'optimisation et de laminage ainsi que d'un modèle hydraulique de l'archipel de Montréal au cours de la période de crue;
  - utilisation hebdomadaire en temps réel du modèle de simulation pendant le reste de l'année;
  - utilisation en temps réel du modèle de gestion du risque;
  - échange d'information avec le représentant de la régularisation du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent durant la crue printanière;
  - maintien et mise à jour du service de diffusion de messages d'information du public, y compris le site web sur la rivière des Outaouais ([www.ottawariver.ca](http://www.ottawariver.ca)), quotidiennement pendant la crue printanière et hebdomadairement pendant l'été et l'automne;
  - préparation de communiqués et entrevues avec des représentants des médias au sujet des conditions prévalant dans la rivière des Outaouais;
  - préparation de l'état des dépenses, des plans de travail et des prévisions budgétaires;
  - coordination de la rédaction du rapport annuel du Comité de régularisation;
  - préparation du rapport annuel de la Commission;
  - préparation de la réunion publique annuelle de la Commission, y compris l'élaboration d'une présentation audiovisuelle et de la documentation, la vaste diffusion d'avis annonçant la réunion et la préparation de réponses aux questions;
  - poursuite de l'élaboration et de l'entretien d'un système de gestion de base de données pour le bassin de la rivière des Outaouais;
  - développement et mise à jour continue des modèles mathématiques.

## 8. Conditions du bassin

---

Même si ce rapport présente un résumé des activités administratives au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2000, la description des conditions hydrologiques dans le bassin porte sur l'année civile 1999.

Les relevés nivométriques de la fin de mars 1999 ont révélé une couverture de neige extrêmement variable dans le bassin. Celle-ci était inférieure à la normale en Abitibi et dans la région de Montréal, près de la normale dans le centre du bassin de la rivière des Outaouais et en haute Gatineau et bien au-dessus de la normale pour le cours inférieur des rivières des Outaouais, Gatineau, du Lièvre et Rouge.

Les températures normales, conjuguées à plusieurs pluies à la fin de mars, ont entraîné une fonte importante de l'épaisse couverture de neige dans la partie sud des bassins, permettant ainsi d'enregistrer des débits de pointe au-delà de la normale dans les rivières Rideau et Nation Sud. À partir de la deuxième semaine d'avril, on a enregistré peu ou point de précipitation pour une période de quatre semaines.

La rivière des Outaouais a donc connu une seule pointe de crue, suivie d'une diminution rapide due aux conditions de faibles précipitations le reste du printemps.

Ces conditions ont permis d'enregistrer, à Carillon, un débit de pointe de 5 400 m<sup>3</sup>/s le 10 avril, débit légèrement supérieur au seuil d'endommagement de 5 100 m<sup>3</sup>/s.

Il n'y a donc pas eu d'inondation le long de la rivière des Outaouais et seulement des inondations mineures dans la région de Montréal où le niveau de crue du lac des Deux Montagnes a été dépassé durant trois jours. On a utilisé une portion limitée des réserves d'inondation, ce qui a permis d'exploiter le barrage du Grand Moulin pendant neuf jours pour réduire le débit dans la rivière des Mille Îles.

La liaison avec le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent s'est poursuivie pendant toute l'année, particulièrement durant la période de crue. Cette année, les conditions qui ont prévalu dans la région de l'Outaouais et dans la région de Montréal ont exigé un effort de courte durée du fleuve Saint-Laurent pour diminuer les inondations dans la région de Montréal.

Le 10 avril 1999, les débits du fleuve Saint-Laurent ont été réduits de 500 m<sup>3</sup>/s (6840 à 6340) pour favoriser de meilleures conditions de niveaux d'eau au lac Saint-Louis et au Port de Montréal. Cette réduction a été maintenue jusqu'au 14 avril, les conditions étant déjà revenues la normale à cette date.

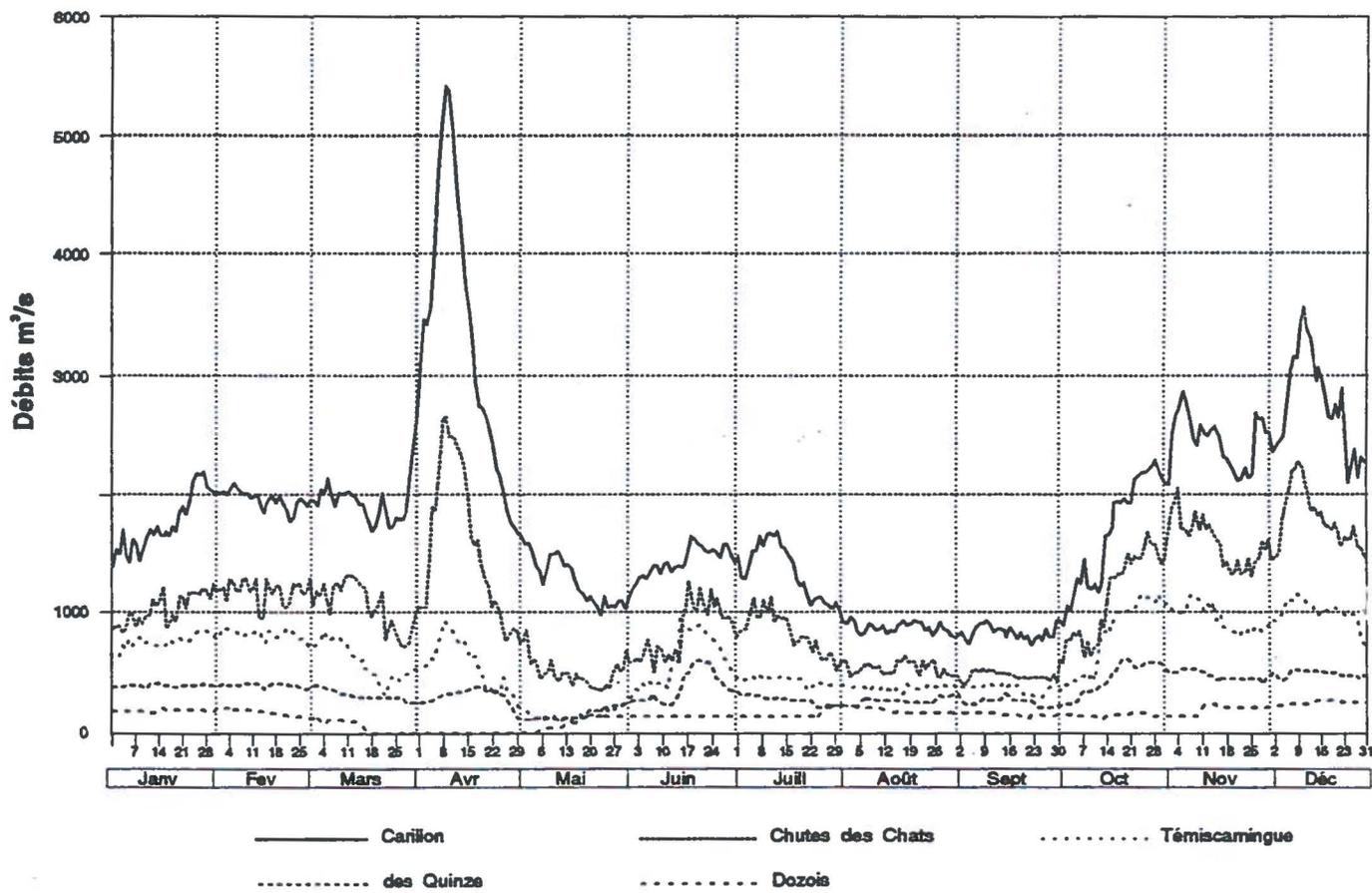
Cette intervention sur le fleuve Saint-Laurent a permis d'éviter des problèmes autour du lac Saint-Louis et au Port de Montréal et a eu pour effet d'abaisser légèrement les niveaux du lac des Deux Montagnes, diminuant ainsi les inondations autour de ce lac et le long de la rivière des Prairies.

En ce qui concerne la rivière des Mille Îles, les opérations au barrage du Grand Moulin ont permis d'éviter les inondations sur cette rivière.

Au cours de l'été et de l'automne, les apports ont été au-dessus de la normale dans l'ensemble du bassin, notamment d'octobre à décembre en raison des fortes précipitations, ce qui explique pourquoi on n'a fait face à aucun problème de bas niveaux.

La figure qui suit présente les hydrogrammes du débit de la rivière des Outaouais au réservoir Dozois, aux lacs des Quinze et Témiscamingue, à Chute des Chats et à Carillon pour l'année 1999.

# Débit du tronçon principal, 1999



## 9. Réserves d'inondation

---

Au printemps de 1986, des réserves d'inondation ont été implantées, à titre expérimental, dans trois réservoirs (des Quinze, Témiscamingue et Poisson Blanc) dans le bassin de la rivière des Outaouais. L'objectif de ces réserves est de permettre l'exploitation du barrage du Grand Moulin à l'entrée de la rivière des Mille Îles, pour protéger les résidents situés à l'aval contre les inondations. En période de crue, la rivière des Mille Îles doit être contenue en-deçà des niveaux critiques lorsqu'il est possible de le réaliser sans empirer les conditions ailleurs dans la région de Montréal. Le volume d'eau excédentaire qui se serait écoulé dans la rivière des Mille Îles dans des conditions normales est ainsi emmagasiné dans les réserves d'inondation.

En mars 1986, un sous-comité a été créé et chargé de mettre au point des méthodes d'évaluation des répercussions des réserves d'inondation sur les inondations, la production d'énergie et les autres intérêts. Dans son rapport qu'il remettait à la Commission en mars 1988, le sous-comité recommandait des procédures annuelles de calcul des répercussions et la présentation de rapports à cet égard. La Commission a accepté le rapport en mai 1988.

Après plusieurs années d'essais et d'évaluations, la Commission a décidé, en 1997, que la période d'essai était terminée et que les évaluations annuelles n'étaient plus nécessaire.

À cause de la pointe de crue relativement faible enregistrée au printemps de 1999, seule une faible part des réserves d'inondation a été utilisée pour permettre le fonctionnement du barrage du Grand Moulin sur la rivière des Mille Îles, ce qui a produit les résultats suivants :

- sur une période de cinq jours, on a utilisé une petite portion des réserves d'inondation des trois réservoirs, soit 7 % au lac des Quinze, 14 % au lac Témiscamingue et 15 % au réservoir du Poisson Blanc;
- le débit de pointe à Carillon a été réduit d'environ 100 m<sup>3</sup>/s grâce à l'utilisation des réserves;
- durant la période de pointe, le volume en surplus du seuil d'inondation a été réduit de 750 m<sup>3</sup>/s-jours, permettant d'utiliser le barrage du Grand Moulin pendant neuf jours pour réduire les dommages le long de la rivière des Mille Îles;
- bien que limitée, l'utilisation des réserves d'inondation en 1999 a permis de protéger considérablement les riverains de la rivière des Mille Îles.

## 10. Dépenses

---

Le tableau suivant résume les dépenses encourues au cours de l'année 1999-2000:

### État des dépenses

1999-2000

Exploitation et études :		
Services informatiques	23 633,00 \$	
Location de logiciels	2 676,00	
Achat du matériel informatique et de logiciels	<u>2 282,31</u>	
Sous-total		28 591,31 \$
Information du public :		
Système d'information du public	531,93	
Connexion à Internet	<u>673,57</u>	
Sous-total		1 205,50
Secrétariat :		
Salaires	166 124,51	
Déplacements et hébergement	3 228,20	
Conférences téléphoniques	646,00	
Bureau	<u>645,52</u>	
Sous-total		170 644,23
Autres dépenses :		
Remplacement des stations météorologiques	29 388,50	
Entretien des stations météorologiques hydrométriques	47 018,43	
Impression des rapports	970,49	
Traduction	2 260,92	
Relevés de neige par hélicoptère	6 206,20	
Réunion publique	<u>2 241,15</u>	
Sous-total		<u>88 085,69</u>
Total des dépenses		<u>288 526,73 \$</u>

En vertu de la Convention, les frais engagés pour assurer le fonctionnement de la Commission doivent être assumés à raison de la moitié par le Canada, du quart par le Québec et du quart par l'Ontario. Voici les montants payés par chacune des parties :

Canada	144 263,37 \$
Québec	72 131,68 \$
Ontario	72 131,68 \$

## Annexes

---

Table des matières	Page
1. Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais - Membres et substituts . . . . .	14
2. Comité de régularisation de la rivière des Outaouais - Membres et substituts . . . . .	15
3. Carte . . . . .	16

# **1. Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais**

---

## **Membres et Substituts 1999-2000**

<b>Organisme</b>	<b>Membre</b>	<b>Substitut</b>
Ministère de l'Environnement du Québec	André Carpentier (président)	Roger Dumont
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario	Leo Christl	Rob Fox
Hydro-Québec	Sylvain Robert	Luis Carballada
Ontario Hydro	Marjorie Hare	Bob Vinski
Garde côtière canadienne	Stephen Lord	Ian Loosen
Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada	Ray Marion	Denis Lajoie
Ministère de l'Environnement du Canada	Raimo Kallio	
	<b>Secrétariat</b>	
Ingénieur exécutif Ingénieur		Geoff Nix Fergus McLaughlin

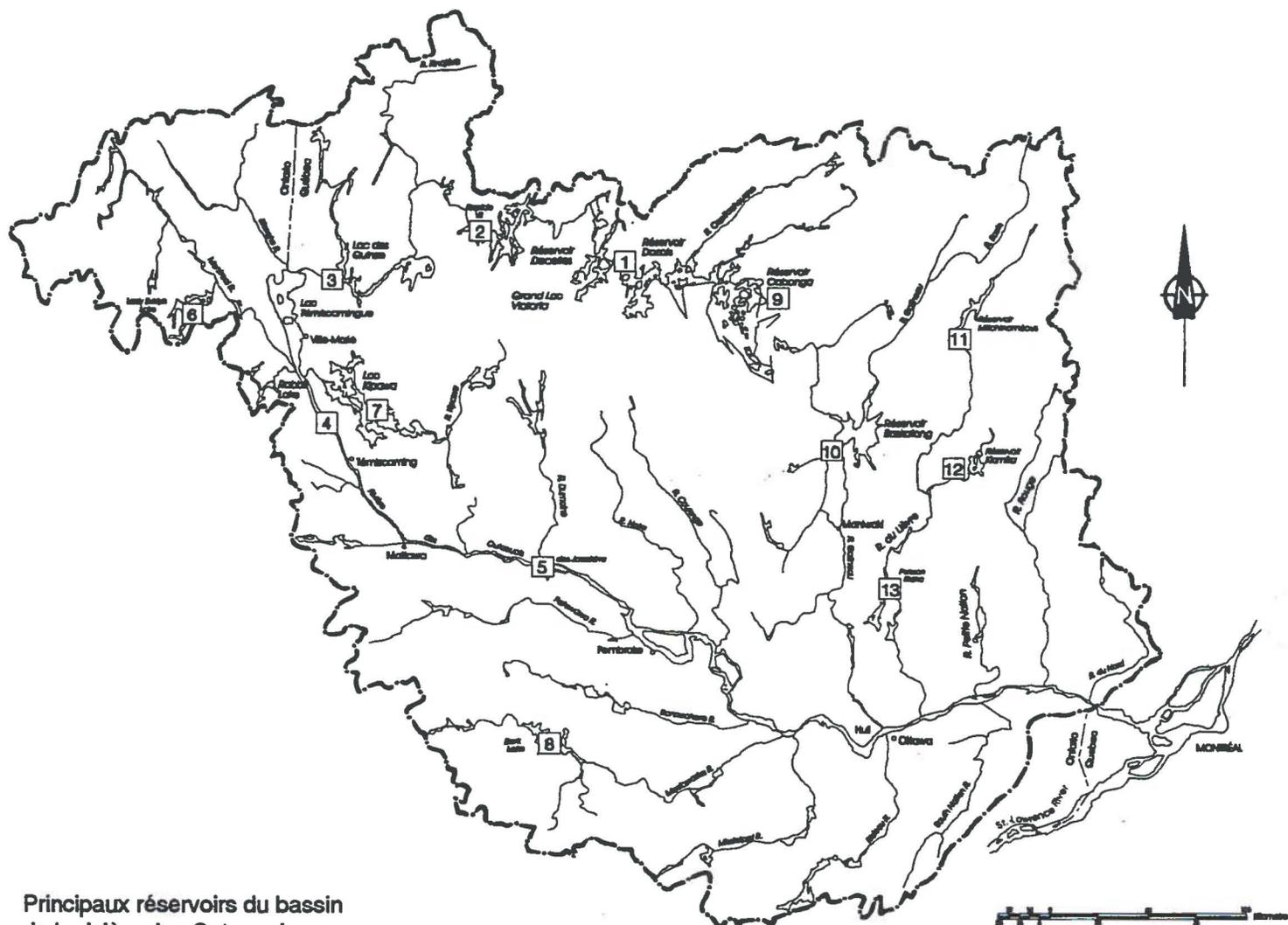
## **2. Comité de régularisation de la rivière des Outaouais**

---

### **Membres et substituts 1999-2000**

<b>Organisme</b>	<b>Membre</b>	<b>Substitut</b>
Ministère de l'Environnement du Québec	Roger Dumont (président)	Bruno Robert
Hydro-Québec	Marie-Hélène Briand	Diep Tran-Thanh
Ontario Hydro	Don Ferko	Bob Vinski
Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada	Roch Bérubé	Marc Bisson
	<b>Secrétaire</b>	
Secrétariat pour la régularisation de la rivière des Outaouais		Fergus McLaughlin

### 3. Carte



Principaux réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais (capacité supérieure à 200 millions m<sup>3</sup>)



□ Principaux réservoirs

Rivière	Réservoir	Capacité millions m <sup>3</sup>
Ottawa	1 Dozois	1 863
	2 Rapide VII	371
	3 des Quinze	1 308
	4 Témiscamingue	1 217
	5 des Joachims	229
Montreal	6 Lady Evelyn	308
Kipawa	7 Kipawa	673
Madawaska	8 Bark Lake	374
Gatineau	9 Cabonga	1 565
	10 Baskatong	2 649
du Lièvre	11 Mitchinamécus	554
	12 Kiamika	379
	13 Poisson Blanc	625